

210C0862
FR0004168045-OP019-GC02

2 septembre 2010

- Dépôt d'un projet de garantie de cours visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

EMAILVISION

(Alternext)

Complément à D&I 210C0829 du 24 août 2010

Le 2 septembre 2010, le projet de note établi par la société EMAILVISION (article 231-19 du règlement général) en réponse au projet de garantie de cours déposé le 23 août 2010 par Oddo Corporate Finance agissant pour le compte de la société par actions simplifiée EMV Holdco¹, a été déposé.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment le rapport établi par le cabinet Ricol Lasteyrie, représenté par Mme Sonia Bonnet-Bernard, mandaté par EMAILVISION comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions de la garantie de cours en application de l'article 261-1 I du règlement général, est diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général.

¹ Contrôlée par le fonds Francisco Partners II (Cayman) L.P., géré par la société de droit américain Francisco Partners.